

par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Le présent décret, prend effet pour compter de la date de sa signature.

N° 2018-481. – Par décret du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, en date du 17 octobre 2018, le conseil des Ministres, entendu en sa séance du 17 octobre 2018, M. Yessoufou Abiodoun Aloughin, de nationalité béninoise, né le 31 août 1978 à Barigbè (Bénin), fils du Kamalin Aloughin et de Sifafou Moussillou, est autorisé à perdre la nationalité béninoise.

Le présent décret ne porte atteinte ni à la validité des actes posés par M. Yessoufou Abiodoun Aloughin, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication, sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressé.

Le présent décret, prend effet pour compter de la date de sa signature.

#### Accord de nationalité :

N° 2018-482. – Par décret du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, en date du 17 octobre 2018, le conseil des Ministres, entendu en sa séance du 17 octobre 2018, la nationalité béninoise est accordée à M. Harvey Kodzo Dzidzole Gbedze, né le 17 juillet 1972 à Lomé (Togo), fils de Gbedze Kwami Mawulikplimi et de Amegan Abra Lawoè.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Le présent décret, prend effet pour compter de la date de sa signature.

N° 2018-483. – Par décret du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, en date du 17 octobre 2018, le conseil des Ministres, entendu en sa séance du 17 octobre 2018, la nationalité béninoise est accordée à Mme Olanna Alvanis Okoro épouse Ojukwu, née le 23 mars 1972 à Kano (Nigéria), fille de Okoro Moses et de Kanu Rose.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Affaires Etrangères et de la

Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Le présent décret, prend effet pour compter de la date de sa signature.

N° 2018-484. – Par décret du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, en date du 17 octobre 2018, le conseil des Ministres, entendu en sa séance du 17 octobre 2018, la nationalité béninoise est accordée à M. Soumaïla Diabaté né le 23 juillet 1970 à Badogo (Mali), fils de Mamary Diabaté et de Maïmouna Diabaté.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Le présent décret, prend effet pour compter de la date de sa signature.

N° 2018-485. – Par décret du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, en date du 17 octobre 2018, le conseil des Ministres, entendu en sa séance du 17 octobre 2018, la nationalité béninoise est accordée à M. Marcus Christoph Teichmann, né le 23 janvier 1967 à Bremen (Allemagne), fils de Helmut Christoph Georg Teichmann et de Monika Maria Anna Bertram.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Le présent décret, prend effet pour compter de la date de sa signature.

N° 2018-486. – Par décret du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, en date du 17 octobre 2018, le conseil des Ministres, entendu en sa séance du 17 octobre 2018, la nationalité béninoise est accordée à M<sup>me</sup> Nouessi Nadine Founiapte, née le 24 octobre 1978 à Douala au Cameroun, fille de Mathieu Founiapte et de Marie Mangno.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

- Le présent décret, prend effet pour compter de la date de sa signature.

N° 2018-487. – Par décret du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, en date du 17 octobre 2018, le conseil des Ministres, entendu en sa séance du 17 octobre 2018, la nationalité béninoise est accordée à M. Timothée Keita, né le 10 juillet 1976 à Farakala (Mali), fils de Djoumé Keita et de Diominé Koné.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Le présent décret, prend effet pour compter de la date de sa signature.

#### Admission :

N° 2018-488. – Par décret du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, en date du 17 octobre 2018, le conseil des Ministres, entendu en sa séance du 17 octobre 2018, Conformément aux dispositions de l'article 2 alinéas 7 et 8 de la loi n° 86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraite et de l'article 82 de la loi n° 2001-35 du 21 février 2003 portant statut de la magistrature, le départ à la retraite des Magistrats ci-après se présente comme suit :

- Pour compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018
- M<sup>me</sup> Damienne Zinhoué Lima épouse Dossa ;
- M<sup>me</sup> Adjouavi Marie Soudé épouse Godonou ;
- Pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- M. Razaki Amouda Issifou ;
- M. Djossé Honoré Koukou ;
- M. Magloire Mitchaï ;
- M. Sourou Innocent Avognon ;
- M. Assogba Godonou Félix Dossa ;
- M. Pierre Nicolas Biao.

En attendant la liquidation de la pension des intéressés, un acompte leur sera versé le premier trimestre civil suivant la date de cessation de leurs activités.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

#### Nomination :

N° 2018-499. – Par décret du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, en date du 24 octobre 2018, le conseil des Ministres, entendu en sa séance du 24 octobre 2018, les personnes dont les noms suivent sont nommés au Ministère de la Justice et de la Législation dans les juridictions aux postes ci-après :

#### A- Cour d'Appel de Parakou

##### Conseillers :

- M. Sidi Hamza Gauthé Sanni ;
- M. Epiphane Yeye ;

#### B- Tribunal de Première Instance de Première Classe de Parakou

##### Juge d'instruction du 1<sup>er</sup> cabinet :

- M. Vitondji Lionel Armand Dossou Noutin ;

##### Juge d'instruction du 2<sup>ème</sup> cabinet

- M. Ignace Adigbli ;

##### Juge d'instruction du 3<sup>ème</sup> cabinet et juge des mineurs :

- M. Richard Akodossi ;

##### Juge au Tribunal :

- M. Alou Bani Demon ;

##### 1<sup>er</sup> Substitut du Procureur de la République :

- M. Amadou Bachirou Assouma ;

##### 2<sup>ème</sup> Substitut du Procureur de la République :

- M. Gbèminho Robert Tito ;

#### C- Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Natitingou

##### Président du Tribunal :

- M. Armand Gounon ;

##### Juge d'instruction et juge des mineurs :

- M. Hervé Théodore Comlan Houdegbe ;

#### D- Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Djougou

##### Président du Tribunal :

- M. Wilfrid Igor Guedegbé ;

#### E- Tribunal de Première Instance de Deuxième Classe de Kandi